

111^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 02 DECEMBRE 2021
PV DU C.E du 02 Décembre 2021 **Par le Comité Exécutif de l'ITIIE-RDC**

Le 02 décembre 2021, le Comité Exécutif de l'ITIIE-RDC (C.E) a tenu sa 111^{ème} réunion dans la salle « S.E Prof. Mulumba Lukoji » du Ministère du Plan de la RD du Congo à Kinshasa-Gombe.

D'entrée de jeu, le Président rappelle aux membres la nécessité de respecter l'heure de la réunion, étant donné qu'il s'agit d'une réunion qui a été reportée.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

La vérification du quorum indique que ce dernier est atteint. En conséquence, le Comité Exécutif a valablement siégé et délibéré.

Les différents collègues sont représentés de la manière ci-après :

Institutions publiques :

1. SEM Christian MWANDO NSIMBA KABULO, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et Président du C.E, présent ;
2. Marcellin BILOMBA, Conseiller Principal à la Présidence de la République, Membre, présent ;
3. Laurent NKINZI, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, Membre, présent ;
4. Michel MULONGO, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques, Membre, présent ;

Membres du Collège Institutions publiques ayant donné mandat :

5. SEM Eve BAZAIBA, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Président du CE, représentée par Monsieur Yves KITUMBA, Directeur de Cabinet ;
6. SEM Didier BUDIMBU, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représenté par Monsieur Magloire KASONGO, Directeur de Cabinet adjoint.

Entreprises Extractives :

7. Monsieur KASONGO Bin NASSOR, Délégué de la Chambre des Mines, Membre, présent ;
8. Monsieur Robert MUNGANGA, Délégué des entreprises minières publiques, Membre, présent ;
9. Madame Yvonne MBALA, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre, présente ;

Société Civile :

10. Monsieur Jean Claude KATENDE, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;
11. Monsieur Albert KABUYA, Délégué de la Société civile, Membre, présent ;
12. Madame Nicole BILA, Déléguée de la Société civile, Membre, présente ;
13. Monsieur Jimmy MUNGURIEK, Délégué de la Société civile, Membre, présent ;




Sont absents ou empêchés :

1. SE Madame Antoinette SAMBA KALAMBAY, Ministre des Mines, 1^{ère} Vice-Président du CE ;
2. SE Monsieur Nicolas KAZADI, Ministre des Finances, Membre ;
3. Honorable François NZEKUYE, Point Focal Assemblée Nationale ;
4. Honorable Jean de Dieu MOLEKA, Point Focal Sénat ;
5. Monsieur SIMON TUMA-WAKU, Délégué des Entreprises Minières ;
6. Monsieur José MINGA'S, Déléguée des Entreprises Forestières.

Le secrétariat de la réunion est assuré par le Coordonnateur National de l'ITIIE-RDC.

Ont également pris part à cette réunion comme observateurs, les experts des ministères sectoriels et du Secrétariat Technique (ST) de l'ITIIE-RDC.

II. DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION.

Après le mot de bienvenue, le Président accorde la parole au Coordonnateur National pour présenter l'ordre du jour. Après cette présentation, le Président demande s'il y a un point que les membres voudraient faire inscrire à l'ordre du jour.

Un membre propose que soit inscrit dans les divers, un point relatif aux dispositions à prendre pour l'organisation des prochaines réunions du Comité Exécutif, eu égard à la résurgence des cas de contamination à la maladie à Covid-19.

Ainsi, moyennant cet ajout, l'ordre du jour est adopté et se présente de la manière ci-après :

(1) Adoption du PV du C.E du 28 octobre 2021 ;

(2) Etat d'avancement de la préparation de la validation de la RDC ;

(3) Points d'information sur :

- La visite de la délégation de l'ITIIE-RCA à Kinshasa pour échanges d'expériences ;
- La visite à Kinshasa du Directeur Exécutif de l'ITIIE Internationale, M. Mark Robinson ;
- Les Rapports thématiques relatifs à la Redevance Minière et à l'évaluation du projet SICOMINES ;
- La mise à jour du Plan de Travail de l'ITIIE-RDC ;
- Les travaux de la Commission de recrutement des Consultants chargés d'élaborer : (1) le Rapport de Cadrage du secteur forestier ; (2) le Rapport ITIE-RDC sur le secteur forestier et (3) le Rapport sur la revue des états financiers des Entreprises Publiques ;
- Les activités à réaliser : (1) Utilisation des données par l'APLC¹ et la Cour des Comptes et (2) le débat public sur la divulgation des contrats ;
- L'adoption, par les Parties Prenantes, d'un projet d'arrêté interministériel relatif à la gestion par les ETD de la quotité de 15 % de la redevance minière.

(4) Suivi des décisions du Comité Exécutif :

- Sur les rapports du GTT relatif à l'intégration des améliorations : (1) au Rapport du Consultant sur l'état des lieux de la divulgation des contrats et (2) au Manuel des procédures de gestion du ST.

(5) Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIIE-RDC (28 octobre au 30 novembre 2021).

(6) Divers.

../...

¹ Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption.

III. DU DEROULEMENT DE LA REUNION

Premier point à l'ordre du jour : Adoption du PV de la réunion du 28 octobre 2021.

Le Président rappelle que le PV a été partagé en ligne dans le délai réglementaire et constate que des amendements reçus par le ST y ont été intégrés. Il demande s'il y a d'autres amendements séance tenante. Aucun amendement n'ayant été enregistré, le PV est adopté à l'unanimité.

Délibération :

Le Procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 28 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

Deuxième point à l'ordre du jour : Etat d'avancement de la préparation de la validation de la RDC.

A l'invitation du Président, le Coordonnateur National fait le point sur l'état d'avancement de la préparation de la validation, lequel est marqué par les activités suivantes :

- Huit (8) ateliers en lien avec la formation sur le nouveau modèle de validation et l'auto évaluation ont été organisés dont quatre (4) à Kinshasa, deux (2) à Lubumbashi et deux (2) à Kolwezi. Ces activités visaient à entraîner les parties prenantes à la validation ;
- Interactions avec le Secrétariat International par des sessions de webinaire ;
- Préparation de la documentation et remplissage des formulaires de validation par le Secrétariat Technique ;
- Partage de ces formulaires avec les Parties Prenantes, le Comité Exécutif, le GTT et le Secrétariat International.

Le Coordonnateur National souligne que globalement, les Parties Prenantes, à l'issue de l'auto-évaluation, ont estimé que la RDC a atteint un niveau élevé de transparence et a rencontré les diverses mesures correctives lui assignées. Toutefois, il revient sur quelques faiblesses relevées par les Parties Prenantes dans la mise en œuvre de l'ITIIE en RDC sur trois (3) exigences. Il s'agit des exigences sur la gouvernance du groupe multipartite, la propriété effective et les données de production. En vue de rencontrer ces exigences, le Coordonnateur National a proposé :

- En ce qui concerne la gouvernance du groupe multipartite, de soumettre à l'appréciation du Collège des entreprises extractives un texte de régularisation des procédures de nomination et de remplacement de ses membres au CE ;
- Pour ce qui est de la propriété effective, de poursuivre la collecte des informations sur les propriétaires effectifs des entreprises extractives et, enfin,
- S'agissant des données de production, de solliciter des entreprises de mettre en œuvre la méthode harmonisée de valorisation de la production convenue par les Parties Prenantes en 2019.

Le Coordonnateur National souligne également les efforts entrepris pour pallier à ces faiblesses. Il s'agit de :

- Pour la gouvernance du Groupe Multipartite : un projet de modification du décret a été adopté par le Comité Exécutif et transmis au Gouvernement, tandis que le Manuel des procédures doit être adopté ce jour par le C.E.

Le ST a préparé un projet de texte à proposer au Collège Entreprises extractives portant sur les procédures de désignation et de remplacement des membres au C.E.

- Pour la propriété effective : des formulaires ont été soumis aux entreprises pour actualisation des données et constitution d'un registre des propriétaires effectifs des entreprises extractives.




Des lettres de rappel ont été élaborées et soumises au Président pour signature dans le but d'améliorer le score encore faible de déclaration des propriétaires effectifs. La collecte de données est toujours en cours et l'accompagnement du Collège Entreprises extractives est requis à cet effet.

- Pour la méthodologie de calcul de la valeur de production : après des séances d'échanges et d'harmonisation entre les services techniques de l'Etat et les entreprises afin de mettre en application la méthode de valorisation de la production adoptée en 2019, il est préconisé des séances de formation au cours du mois de décembre 2021. Beaucoup d'entreprises n'ont pas fourni la valorisation de leurs productions et cela constitue un vrai challenge à relever.

Débats :

Un membre du Collège Société civile veut s'enquérir sur l'état d'avancement du processus de signature du décret modificatif.

Le Président lui répond que le projet de décret a été reçu sans soubassements. Le Coordonnateur vient de lui transmettre les explications relatives aux différentes modifications apportées et il sera soumis incessamment au Gouvernement pour son adoption et signature.

Un membre du Collège des Entreprises extractives se dit surpris d'apprendre du CN qu'il existe un texte proposé aux Entreprises extractives par le ST sans qu'il en soit informé.

Un autre membre du même Collège soutient qu'au regard de l'exigence sur la gouvernance interne, le Collège des entreprises avait déjà communiqué ses procédures de désignation lors de la dernière validation. Il estime qu'il n'appartenait pas au validateur d'apprécier le mode de leur désignation mais d'en démontrer les failles ou lacunes.

Le Président fait remarquer qu'à partir du moment où le validateur avait recalé le texte des Entreprises, le Coordonnateur devrait approcher ces dernières pour discuter des observations faites et trouver un texte en accord avec l'exigence.

Le Coordonnateur fait savoir que ces observations sont contenues dans la décision du Conseil d'Administration de l'ITIE et remontent à la validation de 2019.

✓ S'appuyant sur l'exigence 1.4 vii, un membre de la Société civile insiste que la mouture du texte des entreprises, une fois entérinée, soit portée à l'adoption du C.E.

Troisième point de l'ordre du jour : Points d'informations

A l'invitation du Président, le Coordonnateur National livre aux membres les informations ci-après :

- Une délégation du Comité National de l'ITIE-RCA a séjourné à Kinshasa (RDC) pour profiter de l'expérience de la RDC dans la mise en œuvre de l'ITIE et ce, après la suspension de la RCA pendant sept (07) ans. Le Coordonnateur National a, en outre, profité pour présenter les remerciements de ladite délégation au Comité Exécutif ainsi qu'au Collège des Entreprises extractives, pour leur accueil et leur disponibilité.
- Le report de la visite du Directeur Exécutif du Secrétariat International, M. Mark Robinson, qui avait été planifié pour échanger avec le Comité Exécutif sur le processus ITIE avant la validation. Suite à la recrudescence de la pandémie avec la 4^{ème} vague, ladite visite a été reportée. Néanmoins, le Directeur Exécutif a souhaité avoir une réunion en vidéo-conférence avec le Comité Exécutif avant la validation. Réagissant sur la question, le Président a suggéré d'examiner ce point à la fin de la présente réunion.
- L'avancement de l'élaboration des rapports sur la redevance minière et l'évaluation du projet Sicomines. Le Coordonnateur National indique que le Secrétariat Technique a réceptionné le

rapport sur la redevance minière avec des améliorations qui ont été intégrées par le Consultant, tandis que pour le rapport sur l'évaluation du projet Sicominès, au regard de son ampleur, il suggère qu'une réunion spéciale soit convoquée pour traiter ce dossier.

- Révision du Plan de travail : le Coordonnateur National a fait part aux membres de la nécessité de mettre à jour le plan de travail, eu égard aux nouveaux besoins exprimés qui requièrent l'adaptation des activités sous-jacentes. Ainsi, il sollicite du CE son accord pour y procéder.

Débats :

Le Président estime qu'il est nécessaire que le rapport sur le projet SICOMINES soit préalablement partagé avec les membres avant la discussion.

Un membre du Collège Entreprises extractives pense qu'il ne suffit pas de partager en soft, mais qu'il faut le transmettre officiellement aux membres et aux parties impliquées en dur.

Un autre membre du même Collège demande si toutes les parties intéressées ont répondu à la lettre du Président leur accordant un délai de grâce pour transmettre leurs commentaires ou pour compléter les informations demandées par le Consultant.

Le Coordonnateur National répond que seule la société SICOMINES n'a fourni aucune suite à ce jour. Mais toutes les autres parties ont donné leurs observations et le Consultant les a pris en compte dans la version pré finale du rapport.

En ce qui concerne la mise à jour du PTT, le Président fait observer que ce dernier a déjà fait l'objet d'adoption par le Gouvernement. Il renchérit que sa mise à jour peut entraîner des modifications et poser un problème étant donné qu'il a été adopté.

Le Coordonnateur National rassure les membres que la mise à jour régulière du Plan de travail répond à l'Exigence 1.5 de la Norme ITIE qui veut que, chaque année, le Plan de travail soit revu et mis à jour en fonction de nouveaux besoins de la mise en œuvre de l'ITIE. Sans modifier les priorités nationales définies dans les axes du Plan de travail, les nouveaux besoins identifiés nécessitent leur intégration dans l'un ou l'autre objectif spécifique desdits axes. Le Coordonnateur National conclut que c'est une adaptation du Plan de Travail et Budget Annuel 2022 (PTBA 2022) qui ne modifie pas le fond du Plan de Travail Triennal 2021-2023.

Un membre du Collège Société civile estime qu'étant donné que le Plan de Travail Triennal est déjà adopté, il appartient au Coordonnateur National de présenter aux membres un plan opérationnel décrivant le niveau d'exécution dudit plan ainsi que les nouvelles questions ou activités envisagées.

Délibérations :

S'agissant de la mise à jour du Plan de travail, après échange de vues, le CE marque son accord de principe et autorise le Coordonnateur National à procéder à la mise à jour dudit plan, moyennant la présentation, à une prochaine réunion, des activités ayant nécessité l'actualisation du PTT.

En ce qui concerne le Rapport d'évaluation du Projet SICOMINES, le CE demande au Coordonnateur National de partager dans les deux versions, soft et dure, le Rapport pré final du Consultant avec tous les membres et toutes les parties impliquées dans ce Projet, à savoir la Société SICOMINES, le Bureau de Coordination du Programme sino-congolais, l'Agence Congolaise des Grands Travaux et la GECAMINES.

Après lecture, une réunion spéciale sera convoquée pour adopter ce rapport. Chaque Collège du CE est libre de le partager et de l'analyser dans sa composante avant son adoption par le CE.

- Sur les travaux de la Commission de recrutement des Consultants chargés d'élaborer : (1) le Cadastre du secteur forestier ; (2) le Rapport ITIE sur le secteur forestier et (3) le Rapport sur la revue des états financiers des EP, le Coordonnateur National informe les membres que la Commission est à pied d'œuvre et examine les différentes offres reçues. Il rappelle que, pour cette activité, l'Ambassade des Pays-Bas a décidé d'accompagner l'ITIE-RDC.

Un membre du Collège des Entreprises extractives pense que la revue des états financiers doit être étendue aux autres entreprises, au-delà des seules entreprises publiques. Car il considère cela comme un acharnement sur ces dernières.

Le Coordonnateur National répond que la pratique de la revue annuelle des états financiers des entreprises publiques est une réponse aux mesures correctives qui visent la transparence des opérations menées par ces entreprises. Cette réponse a été traduite par les Parties Prenantes en objectif spécifique du Plan de Travail Triennal 2021-2023 déjà adopté.

Un membre du Collège Société civile indique que la publication des états financiers est une obligation légale pour les entreprises publiques. D'ailleurs, il affirme que la Gécamines publie déjà ses états financiers et c'est un exercice auquel est soumise toute société.

- Sur les activités réalisées, le Coordonnateur National a fait part au Comité Exécutif des activités tenues avec l'IGF, la Cour des Comptes, l'APLC et la CENAREF sur l'utilisation des données ITIE ainsi que des échanges en panel avec des parties prenantes pour convenir des types de contrats à divulguer.
- Le Coordonnateur National a également informé les membres que, réunis en atelier à Kinshasa, les experts des Parties Prenantes ont discuté et adopté un projet d'arrêté interministériel relatif à la collecte et à la gestion de la quotité de 25% et de 15 % de la redevance minière ainsi qu'aux modalités de répartition de ces quotités en cas de chevauchement sur deux ou plusieurs provinces ou ETD ou de superposition des ETD.

Un membre du Collège des Entreprises extractives estime que, s'il y a un texte adopté sur la redevance minière, il faut le partager.

Le Coordonnateur National précise que les TDR de cette activité ainsi que le texte discuté et adopté par les experts des parties prenantes seront partagés. Il indique également qu'une réunion de haut niveau à laquelle participeraient les Ministres sectoriels est prévue à Lubumbashi pour discuter de ce projet aux fins de l'entériner sur le plan politique et le publier.

Quatrième point à l'ordre du jour : Suivi des décisions du Comité Exécutif

Faisant suite à la recommandation du CE faite au GTT de s'assurer de l'intégration par les Consultants de toutes les améliorations des parties prenantes aux Rapports sur la divulgation des contrats et sur le Manuel des procédures, le Coordonnateur National, avec l'autorisation du Président du GTT présente les résultats suivants :

- S'agissant du **Rapport sur l'état des lieux de la divulgation des contrats**, il a été relevé que toutes les propositions d'améliorations du GTT ainsi que du Carter Center (TCC) ont été prises en compte par le Consultant.

- Concernant le **Manuel des procédures**, tous les points soulevés par le CE renvoyant à un contrat de travail ont été simplement élagués du Manuel. Il s'agit de l'assurance maladie et de la pension ou indemnités de sortie pour fin de contrat.
En cas de décès d'un Consultant en contrat avec l'ITIE-RDC, le Consultant chargé d'actualiser le Manuel des procédures s'en remet au CE afin de lever l'option sur le maintien ou non de la prise en charge des frais funéraires.

A ce sujet, le Président soumet la question au Comité Exécutif en vue de se prononcer et lever une option.

Débats :

Un membre a voulu s'enquérir de la signification des termes « rémunération de présence ».

Le Coordonnateur National a indiqué que cela se réfère à la présence sur les lieux de travail.

Un membre du Collège Société civile pense que le texte doit être plus explicite sur ce qu'on entend par « indemnités de toutes natures ».

Pour le Président, il est question de se limiter à « toutes indemnités dues à la date de décès ». Il soutient que cette disposition rentre dans l'optique d'un contrat de travail et qu'il faille nuancer et lever toute équivoque.

Un membre du Collège Institutions publiques se pose la question sur le statut même du Consultant.

Un membre du Collège Entreprises extractives fait observer que l'assurance prend en compte le cas de décès et couvre tous les frais y afférents. Il estime que la question devrait être réglée par l'assurance.

Un autre membre estime qu'il faut avoir une attention particulière sur le cas et que le Secrétariat Technique devrait offrir un minimum en faveur des Consultants en leur accordant un forfait. Il suggère qu'une étude soit menée avant de lever une option sur la question. Il propose, pour faire ressortir le statut de consultant, l'idée de « consultant décédé en cours de contrat et non pendant l'exercice des fonctions ».

Le Coordonnateur renchérit et rappelle que le cas de décès ne concerne pas uniquement les consultants, mais touche aussi les membres du CE. Il devient important d'adapter le Manuel des Procédures et de proposer un montant unique concernant ces frais. Pour ce faire, il propose, après comparaison faite des frais funéraires tant à Lubumbashi qu'à Kinshasa, une moyenne de 3.500 USD à verser à la famille en cas de décès et ce, en attendant que le CE se prononce sur le sujet.

Pour éviter tout traitement discriminatoire, le Président estime qu'un montant forfaitaire peut être déterminé et versé à la famille du (de la) défunt (e).

Une autre question traitée dans le Manuel des procédures concerne la discipline et, l'abordant, le Président demande si les membres ont des interventions à faire.

Un membre du Collège Société civile considère qu'il importe de distinguer, s'agissant du droit de recours dont bénéficie le Consultant, le cas de recours introduit auprès du Coordonnateur National et celui adressé au CE, car il s'agit de deux niveaux différents.

Un autre membre soutient que le texte tel que rédigé renferme l'idée d'un contrat de travail. Il indique que le recours doit être directement adressé au Coordonnateur National qui est l'organe exécutif et, en cas d'insatisfaction, l'intéressé peut adresser son recours au CE.




Le Coordonnateur National fait remarquer qu'il assume la responsabilité de la gestion courante de la mise en œuvre de l'ITIE. A ce titre, il prend les décisions relevant de sa gestion courante et se réfère au CE pour obtenir la validation de celles qui requièrent son intervention.

Délibérations :

- **Concernant le Rapport sur la divulgation des contrats et le Manuel des procédures :**
le CE, après avoir reçu les garanties du GTT sur l'intégration des améliorations par les Consultants, adopte formellement les deux documents, moyennant les dernières améliorations faites séance tenante.
- **S'agissant de la prise en charge des frais funéraires, le Comité Exécutif :**
 - *accepte de prendre en charge une partie des frais funéraires en cas de décès d'un membre du CE en cours de mandat ou d'un Consultant en contrat avec le Comité National ;*
 - *lève l'option de verser à la famille de feu Jean-Marie KABANGA, membre du Comité Exécutif décédé en cours de mandat, un forfait de dollars américains trois mille cinq cents (3 500 USD) au titre de remboursement d'une partie des frais funéraires ;*
 - *décide de poursuivre les discussions pour arrêter un montant devant être appliqué comme forfait représentant la prise en charge d'une partie des frais funéraires en cas de décès d'un membre du CE en cours de mandat ou d'un Consultant, membre du Secrétariat Technique en contrat avec le Comité National.*

Cinquième point de l'ordre du jour : Présentation de la situation financière du CN ITIE-RDC (Du 28 Oct. au 30 Nov. 2021)

A l'invitation du Président, le Coordonnateur National commente le Rapport financier remis à tous les membres du Comité Exécutif. Ce rapport présente la situation financière du 28 octobre au 30 novembre 2021, ventilée comme suit : Encaissements 66.246 USD contre 64.807 USD de dépenses, soit un solde de trésorerie de 1.439 USD. La présentation de ce rapport n'ayant fait l'objet d'aucune observation, le Coordonnateur National sollicite son approbation par le CE.

Le Président demande s'il y a des observations séance tenante.

Délibération :

Aucune observation n'étant enregistrée, le rapport de la situation financière du Comité National pour la période allant du 28 octobre au 30 novembre 2021 est approuvé.

IV. Divers

1. Dispositions à prendre face à la situation sanitaire

Un membre du Collège Entreprises extractives a soulevé la question de la résurgence des contaminations à la maladie à Corona virus, laquelle impose un comportement à adopter et des dispositions à prendre pour la tenue des réunions du CE. Il invite le CE à convenir des mesures à prendre quant à ce.

Le Président suggère quelques pistes de solutions à savoir :

- Trouver une salle spacieuse où la distanciation est possible ;
- Exiger un test Covid 48 heures avant la réunion ;




- Exiger la preuve de passe sanitaire ou de la vaccination aux participants en présentiel.

Un membre du Collège Société civile propose que l'on expérimente l'option de scission en deux groupes par Collège, soit une partie participe en présentiel à la réunion et l'autre en vidéo-conférence et cela suivant rotation.

Un membre du Collège Entreprises extractives soutient que des mesures radicales soient prises et invite les membres à se faire vacciner pour préserver la santé des autres membres.

Un membre du Collège Société civile, tout en relevant les avantages et les inconvénients de l'option proposée par l'intervenant précédent, soutient les propositions faites au début par le Président.

Le Président insiste sur la nécessité de se faire vacciner qui constitue la meilleure option compte tenu du contexte et des dispositions imposées pour la participation aux réunions internationales.

Un autre membre veut savoir qui supportera les frais de test.

Le Président indique que la question de vaccination est capitale. Toutefois, s'agissant des mesures à prendre pour la tenue des réunions, il estime qu'elles seront appréciées de concert avec le Coordonnateur National avant de les soumettre au CE.

2. Réunion avec le Secrétariat International (SI)

Le Coordonnateur National est revenu sur la demande du Directeur Exécutif du SI de tenir une réunion en visio-conférence avec les membres du CE, en marge de la préparation de la prochaine validation de la RDC.

Le Président estime que l'accord de principe est acquis, mais les modalités pratiques pour la tenue de cette réunion seront déterminées et communiquées à tous les membres.

Les points inscrits à l'Ordre du jour étant épuisés à 16h10, le Président lève la séance de la réunion qui avait commencé à 14h30.

Fait à Kinshasa, le 02 décembre 2021

Rapporteur

Jean-Jacques KAYEMBE

Coordonnateur National

Président du Comité Exécutif

Christian MWANDO NSIMBA KABULO

Ministre d'Etat, Ministre du Plan